

Contre le recours à l'article 49-3, notre motion de censure : LA GRÈVE !

Le gouvernement ne se contente pas de démolir les régimes de retraite au profit des sociétés de fonds de pension, il veut en plus que cela se fasse à marche forcée. Les débats à l'Assemblée nationale se prolongeant trop longtemps à son goût et suscitant trop de controverses et mettant en lumière les mensonges du gouvernement, le Premier ministre aurait l'intention d'appliquer l'article 49-3 de la Constitution, qui revient à faire adopter un projet de loi sans vote à l'Assemblée nationale.

Concrètement, le Premier ministre peut demander, lors d'un Conseil des ministres ordinaire (le mercredi) ou lors d'un Conseil des ministres extraordinaire (n'importe quel jour), à mettre en œuvre cet article de la Constitution qui lui permet d'engager la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale. Sauf si une motion de censure est votée, le projet de loi sera alors considéré comme adopté.

Les député·es LREM étant de bons petits soldats, une motion de censure aurait peu de chances d'aboutir. C'est donc dans la rue, par la grève, que notre opposition doit s'exprimer. **Dès la décision du gouvernement d'engager l'article 49-3, notre réponse sera d'appeler à se rassembler dans la rue le soir même et à se mettre en grève dès le lendemain.** L'enjeu est clair : avant même le 2e round de mobilisation qui commencera le 31 mars, nous devons montrer au gouvernement que nous sommes toujours aussi déterminé·es à obtenir le retrait de ce projet de loi et que nous ne resterons pas les bras ballants face à son passage en force.

Nos conquêtes sociales ont toujours été obtenues par la lutte et ce n'est qu'en faisant entendre clairement notre colère qu'on parviendra à faire reculer le gouvernement et à l'empêcher de se sentir tout-puissant. La mobilisation qui a commencé le 5 décembre est toujours soutenue massivement par l'opinion publique et il faut maintenant transformer ce soutien en un véritable rapport de force.

**Nous avons relevé la tête face au gouvernement.
Dès le lendemain de la décision de mise en application de l'article 49-3,
nous lui ferons face : notre motion de censure,
c'est dans la rue qu'elle se passe !**